



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## établissements sous contrat

Question écrite n° 27582

### Texte de la question

Mme Françoise de Panafieu appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des enseignants exerçant leur activité dans des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat et classés en zone d'éducation prioritaire. En effet, il semble que ces enseignants ne bénéficient pas des mesures spécifiques dont le ministère de l'éducation nationale a décidé de faire bénéficier ses agents. Elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître le fondement de cette différence de traitement qui lui semble discriminatoire, dès lors que les élèves, qu'ils soient inscrits dans un établissement de ce type ou dans un autre établissement relevant de l'éducation nationale, connaissent les mêmes difficultés, tant sur le plan scolaire que social.

### Texte de la réponse

Il était apparu, après enquête et étude des dossiers transmis par les responsables nationaux de l'enseignement privé, que les établissements privés concernés ne se trouvaient pas dans une situation comparable à celle des établissements publics classés en zone d'éducation prioritaire. Il a donc été décidé de ne pas étendre ce dispositif aux établissements privés. J'étudie à nouveau aujourd'hui la possibilité d'associer certains établissements privés qui accueillent des publics qui connaissent des difficultés au dispositif des zones et réseaux d'éducation prioritaire. C'est dans ce cadre que sera examiné l'éventuel octroi aux maîtres concernés de l'indemnité de sujétions spéciales prévue par le décret n° 90-806 du 11 septembre 1990.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise de Panafieu](#)

**Circonscription :** Paris (17<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27582

**Rubrique :** Enseignement privé

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mars 1999, page 1824

**Réponse publiée le :** 31 mai 1999, page 3301